Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-089_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Création de la commission réglementaire « Accessibilité » et de la commission thématique « Energie, Supports techniques »

Date de convocation :

28/04/2026

Membres en exercice : 35

Nombre de participants : 32

Nombre de votants : 34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

N°089/2026

Le 04 mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

Membre absent et excusé :

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

L2143-3 du CGCT stipule qu'outre la commission communale pour l'accessibilité, il doit être instauré une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les questions relevant de la compétence communautaire.

Cet article précise : « La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le Président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. »

La commission « Accessibilité » est composée de 10 élus dont le Président, d'un représentant de l'ESAT et d'un représentant de l'APF.

Sur avis favorable du bureau communautaire, le Président propose que les membres de la commission Accessibilité soient les mêmes que ceux de la commission thématique « Energie, Supports techniques ».

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-089_2026-DE

Le Président propose d'élire les membres de la commission « Accessibilité » et de la commission thématique « Energie, Supports techniques » à main levée et fait appel à candidatures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un vote à main levée,
- Valide la composition de la Commission « Accessibilité » et de la commission thématique « Energie, Supports techniques » telles que décrites ci-dessous et qui sont issues de la procédure de vote, conformément aux dispositions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales :

Commission Accessibilité – 10 élus titulaires + ESAT Papillons blancs + APF **(= les mêmes membres pour la Commission thématique « Energie, Supports techniques)**	**Commune**	**Prénom / Nom**
Titulaire 1	Argol	Patrick DELACROIX (CM)
Titulaire 2	**Camaret-sur-mer**	**Joseph LE MEROUR**
Titulaire 3	Crozon	Hervé LE ROUX
Titulaire 4	Landévennec	Cédric DAUTEUILLE (CM)
Titulaire 5	Lanvéoc	Frédéric LAUDE (CM)
Titulaire 6	Le Faou	Ambroise GUEDES (CM)
Titulaire 7	Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	Olivier MORVAN
Titulaire 8	Roscanvel	Olivier BOIRIN (CM)
Titulaire 9	Rosnoën	Mickaël KERNEIS
Titulaire 10	Telgruc-sur-mer	Hervé GUMEZ (CM)
+ ESAT		A désigner ultérieurement
+ APF		A désigner ultérieurement

Affiché le : 11/05/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Thierry BETRANCOURT